

2024/01/01
DK

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an Deux Mil Vingt Quatre, le 6 février,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 31 janvier,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mesdames Françoise TOULOUSE, Khadija LANNABI, Catherine WILLE, Dorine CORROYEZ et Messieurs Dominique VASSEUR, Robert UNTERFRANC, absents excusés, Madame Maryline KUCHARSKI est désignée secrétaire de séance.

Objet : Vote du Débat d'Orientations Budgétaires 2024 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Que cette délibération est soumise à un vote.

Le rapport d'orientations budgétaires doit comporter notamment :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le budget.

Vu le rapport de présentation sur les orientations budgétaires 2024 annexé à la présente délibération et adressé aux membres du Conseil Municipal le 31 janvier 2024, le Conseil Municipal décide :

Vote Pour : 28 - Contre : 1

- De prendre acte de la tenue du Débat d'orientations Budgétaires pour l'exercice 2024 sur la base du Rapport d'orientations Budgétaires ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 8 février 2024

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le **09 FEV. 2024**

AR : **062-216205237-20240206-**
del - 060224 - 015 - DE

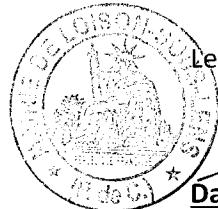
Affiché le **09 FEV. 2024**

Certifié exécutoire le **09 FEV. 2024**

Le Maire,



Daniel KRUSZKA



Le Maire,

Daniel KRUSZKA

2024/01/0
DK

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024



(Rapporteur : Monsieur DONDELA Emmanuel)

- I - CADRE DU DEBAT
- II - BALANCE DES COMPTES PROVISOIRE 2023
- III - PERSPECTIVES 2024
- IV - ORIENTATIONS
- V - PROGRAMMES PREVISIONNELS D'INVESTISSEMENT
- VI - SUBVENTIONS
- VII - LISTE DES ANNEXES

I - CADRE DU DEBAT

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, il y a lieu d'engager un débat préalablement à la réunion du conseil municipal, sur les orientations générales du budget. Ce débat a lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une délibération spécifique qui prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport. Il s'agit d'une délibération de droit commun qui doit indiquer le vote, être publiée ou affichée et transmise au représentant de l'état dans le département pour être exécutoire. La mention de sa tenue doit apparaître au procès-verbal.

La circulaire du 31 mars 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République permet d'apprécier la valeur de ce débat en soulignant qu'il doit "contribuer à accroître la participation des conseillers municipaux à la présentation du budget".

Le débat ne s'organise pas sur la base de chiffres exprimant des propositions précises de dépenses ou d'inscriptions budgétaires.

La discussion porte sur les masses, les priorités et les objectifs.

II – BALANCE DES COMPTES PROVISOIRE DE L'ANNEE 2023

Balance des comptes de l'exercice 2023 :

1) Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement 2023 s'élève à 5 702 147,70 €.

Evolution des dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement C.A. 2022	Bilan Dépenses réelles de fonctionnement 2023 avant C.A.	% Augmentation
5 510 649,39 €	5 702 147,70 €	3,35 %

2) Recettes de fonctionnement

Elles s'élèvent à 6 491 375,19 €.

3) Recettes d'investissement (hors excédent de fonctionnement).

Les recettes réelles d'investissement se montent à 2 800 320,38 €. Elles proviennent essentiellement du Fonds de Compensation de la T.V.A., de la taxe d'aménagement, des dotations de l'Etat, des subventions d'investissement, des emprunts.

4) DEPENSES D'INVESTISSEMENT REELLES :

Elles se montent à 1 651 793,24 €.

III - PERSPECTIVES 2024

1) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- L'annuité de la dette (*voir tableau en annexe*) comparativement à 2023 est en hausse de 58 % (capital et intérêts).
- **La masse salariale** devrait s'élever à près de 3 900 000,00 € afin de tenir compte de l'évolution statutaire du personnel, ainsi que des avancements d'échelons indiciaires (2,9 % par rapport au réalisé 2023),

2) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

a - Recettes fiscales

Le montant provisoire du recouvrement de la taxe d'habitation compensée, du foncier bâti et non bâti s'élèvera pour 2024 à environ 2 948 820,00 € (soit l'application d'une augmentation prévue de 3 % par rapport à 2023).

L'application de la Taxe Professionnelle Unique (T.P.U.) devrait cette année encore, garantir à la commune le produit de la taxe professionnelle, reversée par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour un montant de 955 681,48 € (attribution de compensation). Une dotation de solidarité sera versée en complément soit un montant de 67 875 €.

Pour mémoire, l'Etat s'est par ailleurs engagé à compenser à l'euro près, la suppression de la Taxe d'Habitation des communes pour les années à venir.

b - Recettes non fiscales

(Taxe sur les pylônes électriques, location de salles, licence sur les débits de boissons, TLPE, etc...)

- Evaluation prévisionnelle des principales recettes de fonctionnement attendues sur la base du compte administratif provisoire de l'exercice 2023, hors dossiers de demandes de subventions :

Fiscalité locale	73111	2 948 820,00 €
- DGF	7411	907 791,00 €
Dotation de compensation (T.P.)	73211	955 681,48 €
- Taxe sur l'Electricité	7351	76 938,65 €
Etat-Compen au titre exo. taxes foncière	74834	12 011,00 €
Fonds national de péréquation	74127	119 088,00 €
Revenus des immeubles	752	41 045,46 €

Les excédents et les reports seront intégrés au budget en cours d'année 2024.

3) RECETTES D'INVESTISSEMENTS

Le montant prévisible du FCTVA est à ce jour évalué à près de 130 000 € provenant de la TVA acquittée par la commune sur les investissements réalisés en 2022.

IV – ORIENTATIONS 2024

La Municipalité se propose de poursuivre sa politique budgétaire de la manière suivante pour 2024.

Objectif 1 : Augmentation des recettes fiscales et non fiscales :

Autres recettes attendues :

- Les redevances d’occupation du domaine public (Les régies communales ont fait l’objet d’une refonte en 2023)
- Les redevances et droit d’accès aux services publics
- La taxe d’aménagement, dont le taux a été fixé sur l’ensemble du territoire à 5%, par délibération en date du 17 Octobre 2011.
- La taxe locale sur l’électricité, devenue la taxe sur la consommation finale sur l’électricité, dont le taux a été fixé à **8,44 %**, devrait également continuer d’engendrer quelques recettes supplémentaires.
- Les taxes additionnelles aux droits de mutations
- La taxe locale sur les enseignes publicitaires dont le montant constaté à l’encaissement en 2023 a été de 61 298,10 €.
- Les prêts de chaises et de tables aux particuliers
- L’encaissement des droits de location de salles.
- L’encaissement commun et partagé avec la Ville de Vendin-le-Vieil relatif aux droits de tirage du distributeur de billets situé rue place Saint Auguste.

Objectif 2 : Maintien des taux de la fiscalité à leur niveau actuel et recours aux subventions d’investissement pour les opérations éligibles réalisées en 2024 :

Dossiers déposés pour l’exercice 2024 :

- *Eclairage public en LED.* :
 - Subvention D.E.T.R. au titre du programme « Eclairage Public » comportant la mise en LED des deux tiers des voiries restant à équiper sur deux exercices : montant sollicité : 45 939 €, pour un coût de travaux de 229 698 € H.T. (inclus la maîtrise d’œuvre). La demande de subvention de l’exercice 2023 n’ayant pas été suivie d’un avis favorable.
 - Subvention FONDS DE CONCOURS de la Communauté d’Agglomération de LENS-LIEVIN montant estimatif à percevoir : 35 000 €.
- *Aménagement de jeux et de mobilier au Parc Paysager rues Bellanne/Lussac*
 - Au titre des crédits Régionaux : Demande de subvention à hauteur de 50 % du coût H.T. des achats estimés à 84 116 € H.T.
 - Au titre des crédits EPINORPA : Demande de subvention à hauteur de 30 % H.T.

- Aménagement d'un espace vert paysager, en jonction avec le canal, depuis la rue BASLY.
 - Au titre du Fonds Vert Recyclage foncier : 194 562 € H.T., pour un coût estimatif de 320 283 € H.T. (sous réserve des priorités en investissement et d'une programmation pluriannuelle du projet 2024-2026)
- Création d'une école maternelle à la Cité du 8
 - Demande de subvention au titre du Département (contractualisation) évaluée à : 100 000 €
 - Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. estimée à : 925 511 €
 - Demande de subvention au titre de la CAF pour un montant estimé de : 80 850 € (à constituer en 2024).

Objectif 3 : Maîtriser les dépenses tout en optimisant la qualité du service rendu

En dehors, d'une part de la masse salariale qui sera impactée du fait de l'évolution de carrière des agents, des économies sur les autres postes de dépenses seront à nouveau poursuivies systématiquement (Exemple : redéploiement des missions par suite d'un départ à la retraite).

Comme chaque année, il s'agit de poursuivre la systématisation des marchés à bons de commande, sur des achats qui par nature peuvent engendrer de substantielles économies pour notre commune. A ce titre le service des marchés publics travaille à la réalisation et au lancement d'un certain nombre de marchés à bons de commande ou d'accords cadre en coordination avec d'autres collectivités ou organismes : La CALL – L'UGAP – Cap'Oise Hauts de France.

Par ailleurs suite à l'arrêt de l'éclairage public de 11 heures à 5 heures le matin en Novembre 2022, nous sommes en mesure de chiffrer les économies réalisées (en année pleine, soit 2021, comparativement à 2023). L'économie réalisée est de 25 199 €, soit -37%.

- Marché à bons de commande à relancer (en jaune) ou en cours d'exécution :

Libellé Marché	Titulaire	fin de contrat
Gardiennage	SBM Sécurité Lens	Avril 2024
Fournitures scolaires	Pichon	Avril 2024
Location et Maintenance de matériels de reproduction	Toshiba	Décembre 2023
Signalisation Horizontale et Verticale Lot 1	T2E	Décembre 2023
Signalisation Horizontale et Verticale Lot 2	Sign Plus	Décembre 2023
Balayage des voiries	Nicollin	Février 2024
Marché Télécom Lot 1	BOUYGUES TELECOM	Février 2024
Marché Télécom Lot 2	Société Française de Radiotéléphone	Février 2024
Marché Télécom Lot 3	LINKT	Février 2024
Travaux de couverture, Zinguerie....	SAS CARLIER	Juillet 2024
Fourniture de Denrées alimentaires	Multi lots	Décembre 2024
Fourniture de viandes biologiques	Coopérative Norabio Biofinesse	Décembre 2024

V - PROGRAMMES PREVISIONNELS EN INVESTISSEMENT

- *Voir le document joint en annexe.*

VI - SUBVENTIONS

Elles ont fait l'objet d'une étude relative à la justification des différentes demandes.

Seront reconduites les demandes pour lesquelles un bilan financier de l'exercice passé aura été transmis, ainsi que la justification du reliquat existant le cas échéant sur le compte de l'association.

Il sera porté une attention particulière au bilan 2023 de chaque association, au regard de la subvention sollicitée.

Pour mémoire le montant des subventions allouées au titre de l'année 2023 s'élevait à 85 000,00 €.

2024/01/0

DK

VII – LISTE DES ANNEXES

- Etat prévisionnel des principaux programmes en Investissement
- Progression de la D.G.F. depuis 2017
- Progression de la Taxe d'Aménagement depuis 2017
- Evolution des dépenses totales de Fonctionnement
- Etat de la Dette jusqu'à extinction.

PROGRAMMES PRÉVISIONNELS EN INVESTISSEMENT 2024

N°Prog.	PROGRAMMES PRÉVISIONNELS en DEPENSES	ARTICLES BUDGETAIRES
EMPRUNTS	EMPRUNTS en CAPITAL	1641
DEVELOPPEMENT DURABLE	Aménagement du parc paysager rues Bellanne/Lussac	2184
9186	Programme développement durable (TRI)	2128
9099	V.R.D. Réhabilitation de la rue DEVOUTES	2151
9099	V.R.D. Réhabilitation de la rue SPAS	2151
V.R.D.	PROGRAMMES de réhabilitation et d'entretien des VOIRIES COMMUNALES (accord cadre)	2151-61521
9034	Mise en LED de l'éclairage public sur les 2/3 des mâts restant à équiper	2158
9030		
9172	AD'AP (Agenda d'Accessibilité Partagé)	21318
9056	Travaux d'isolation, de réhabilitation et/ou de démolition de BÂTIMENTS	21318

2024/01/01
Dk

CREATION D'EQUIPEMENTS CULTURELS - SANITAIRES - EDUCATIFS - SPORTIFS - PAYSAGERS - DE LOISIRS	9006	Création d'une école maternelle Cité du 8	21312
	9018	Extension du Foyer Lucien HARMANT	2128
SECURITE PUBLIQUE	9184	Mise en œuvre d'un plan stratégique de VIDEO-PROTECTION (maintenance annuelle 6156)	2152
MOYENS DES SERVICES	9020/9017	Matériel en Investissement des SERVICES TECHNIQUES, INFORMATIQUE et ADMINISTRATIF	21578-2188-2183
	9022/9013	Matériel en Investissement du Service des Sports	21318-2182-2051
PROVISIONS POUR DEPENSES IMPREVUES	9173	Crédit prévisionnel pour dépenses imprévues (D.I.A. - Sinistres - Aléa - Opportunités)	21318

VILLE DE LOISON-SOUS-LENS

PROGRESSION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2017

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
838 612,00 €	844 237,00 €	849 399,00 €	848 050,00 €	845 272,00 €	773 661,00 €	837 352,00 €	
5 625,00 €	5 162,00 €	-	1 349,00 €	-	2 778,00 €	-	63 691,00 €
5 625,00 €	10 787,00 €	9 438,00 €	6 660,00 €	-	64 951,00 €	-	1 260,00 €

2024/01/01
DK

PROGRESSION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT DEPUIS 2017

EXERCICES	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe d'Aménagement (ancienne Taxe Locale d'Équipement)	259 614,88 €	205 208,12 €	41 586,29 €	14 334,57 €	30 146,30 €	43 124,87 €	20 237,34 €	26 543,00 €
Taux d'augmentation par rapport à l'année N-1	468%	-21%	-80%	-66%	110%	43%	-53%	31%

EVOLUTION DES DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2016

	Réalisations 2016	Réalisations 2017	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Réalisations 2023
5 254 659,39 €	5 294 242,61 €	5 351 177,67 €	5 406 933,24 €	5 605 386,00 €	5 851 583,03 €	5 937 712,00 €	5 829 634,66 €	5 829 634,66 €
0,75%	1,08%	1,04%	3,67%	4,39%	1,47%	1,47%	-1,85%	-1,85%

2024/010
DK

EVOLUTION DE LA DETTE

Période	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais	TOTAL
2023	5 033 804,31	301 898,36	100 199,97	0,00	402 098,33
2024	8 716 905,95	493 923,83	140 422,61	0,00	634 346,44
2025	8 222 982,12	461 789,57	130 091,92	0,00	591 881,49
2026	7 761 192,55	466 336,90	120 513,04	0,00	586 849,94
2027	7 294 855,65	436 377,43	111 212,57	0,00	547 590,00
2028	6 858 478,22	413 903,48	104 206,15	0,00	518 109,63
2029	6 444 574,74	415 575,94	97 502,15	0,00	513 078,09
2030	6 028 998,80	417 275,33	90 771,23	0,00	508 046,56
2031	5 611 723,48	419 002,05	84 012,97	0,00	503 015,02
2032	5 192 721,43	420 756,58	77 226,92	0,00	497 983,50
2033	4 771 964,85	422 539,34	70 412,61	0,00	492 951,95
2034	4 349 425,51	424 350,81	63 569,61	0,00	487 920,42
2035	3 925 074,72	426 191,42	56 697,45	0,00	482 888,87
2036	3 498 883,30	428 061,66	49 795,68	0,00	477 857,34
2037	3 070 821,64	429 962,03	42 863,79	0,00	472 825,82
2038	2 640 859,61	431 892,97	35 901,30	0,00	467 794,27
2039	2 208 966,65	418 854,98	28 907,76	0,00	447 762,74
2040	1 805 111,68	375 848,59	23 324,20	0,00	399 172,79
2041	1 429 263,10	377 874,28	18 573,50	0,00	396 447,78
2042	1 051 388,83	379 932,58	13 790,22	0,00	393 722,80
2043	671 456,26	332 024,01	8 973,78	0,00	340 997,79
2044	339 432,26	134 149,11	4 628,69	0,00	138 777,80
2045	205 283,16	136 308,38	2 469,39	0,00	138 777,77
2046	68 974,78	68 974,35	414,55	0,00	69 388,90
					10 510 286,04